

Organisée par la Mission "Démocratie Universitaire"

LIVRET D'INFORMATION

CONFÉRENCE DE CONSENSUS

*Universités : lieux de débats
d'idées contradictoires ?*

3 ET 4 AVRIL 2025



Maison des Sciences sociales et des Humanités Ange Guépin
5 Allée Jacques Berque, Nantes

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE : LES UNIVERSITÉS COMME LIEUX DE DÉBATS D'IDÉES CONTRADICTOIRES ?

3

2 - PROGRAMME PRÉVISIONNEL

8

3 - NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

9



LES UNIVERSITÉS COMME LIEUX DE DÉBATS D'IDÉES CONTRADICTOIRES ?



Contexte : un cadre sous tension

A de multiples reprises ces derniers mois, les universités – françaises et étrangères – ont été sous le feu des projecteurs en raison de **débats politiques extrêmement polarisés pouvant aller jusqu'à des conflits ouverts au sein de la communauté étudiante**. Qu'il s'agisse des campagnes électorales lors des élections présidentielles ou législatives, des campagnes électorales internes aux Universités, des soutiens à des mouvements sociaux, des invitations controversées de personnalités politiques, des conférences relatives à des enjeux géopolitiques ou d'actualité, ou des prises de parole sur des sujets de société sensibles, le débat public initié par les étudiants s'est révélé particulièrement tendu et a généré dans de nombreux cas des violences physiques entre étudiants.

Cette polarisation politique met le cadre existant sous tension. Face à ces conflits en cascade, les universités se sont retrouvées fortement contestées aussi bien à l'interne qu'à l'externe quant à leur capacité à gérer sereinement l'expression étudiante sur les campus. Cette nouvelle donne politique interroge en effet la **capacité des universités à se réguler pour demeurer des espaces de savoirs ouverts mais aussi des lieux de débat d'idées contradictoires**.

Dans ce contexte de tension, plusieurs questions ont ainsi émergé :

- De quels moyens dispose l'université pour garantir des campagnes électorales sereines, notamment lorsqu'une partie de celles-ci se déroule loin des campus, sur les réseaux sociaux ?
- La liberté d'expression autorise-t-elle n'importe quel propos au sein de l'université y compris lorsqu'il s'agit de sujets hautement controversés au point de pouvoir entraver le bon fonctionnement de l'établissement ?
- Comment l'université peut garantir l'expression de la diversité des courants politiques, des opinions et des recherches, dans un climat apaisé ?
- L'université peut-elle se doter d'un nouveau cadre en la matière afin de prévenir les conflits et ouvrir des espaces sereins de controverses ?
- Comment garantir la liberté d'expression, maintenir l'ordre public et le bon fonctionnement de l'université ?

Au sein de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur est assujéti à des règles particulières, différentes du primaire et du secondaire concernant l'expression politique. Les usagers du service public de l'enseignement supérieur ne sont pas soumis au principe de neutralité. Le Code de l'Éducation leur garantit « *la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels* ».

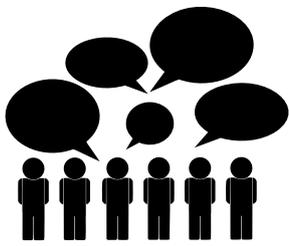
Cette liberté structure la vie étudiante au sein des universités, les établissements devant définir les règles d'utilisation des locaux et ressources nécessaires à l'expression de cette liberté, par délibération des instances. Le Code de l'Éducation pose cependant deux limites à cette liberté, à savoir, **le trouble aux activités d'enseignement et de recherche et le trouble à l'ordre public**. Ainsi, l'attribution d'un amphithéâtre pour un débat ne saurait être prioritaire sur des enseignements ou un séminaire de recherche, aspect facilement appréciable par la communauté. Quant au trouble à l'ordre public, il est laissé à l'appréciation des présidents d'université. Le Conseil d'État a cependant rappelé dans une décision du 6 mai 2024 qu'une annulation de conférence pour trouble à l'ordre public devait être sérieusement motivée et qu'**une menace hypothétique ne saurait être utilisée pour refuser l'expression de la liberté d'expression de nos étudiants**.

La Présidence de Nantes Université a saisi la Mission démocratie universitaire pour préconiser une méthode de travail permettant de faire émerger un nouveau cadre de régulation du débat politique. La Mission a préconisé le recours à une Conférence de consensus tel qu'elle a été formalisée par le *Danish Board of Technology* du parlement danois.



Nantes Université est profondément attachée à la liberté d'expression de ses étudiantes et étudiants. L'établissement souhaite garantir des conditions de débats et d'engagement qui permettent l'échange et la confrontation des idées tout en garantissant la sérénité des campus et le respect de chacun. Suite aux incidents qui ont émaillé les élections étudiantes en novembre 2023, la mission démocratie universitaire de Nantes Université a proposé l'organisation d'une Conférence de consensus chargée d'élaborer des recommandations concernant les modalités du débat étudiant sur les campus.





Pourquoi une conférence de consensus ?

La conférence de consensus est un processus délibératif mené par des citoyens « profanes » visant à établir des recommandations sur un sujet controversé après une phase d'information et une phase de confrontation aux experts sur le sujet. Elle poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Identifier les points de consensus et de controverse sur une thématique spécifique
- Croiser les différents regards
- S'appuyer sur des expertises
- Aboutir à des recommandations et propositions concrètes pour les décideurs

Cette conférence de consensus vise à définir les modalités d'expressions étudiantes sur les campus qui garantissent leur liberté mais aussi la sécurisation des personnes et des biens. Le livrable attendu des travaux de la conférence sera constitué de recommandations concrètes (se doter d'un nouveau cadre, proposer un protocole selon des scénarios possibles générant des tensions sur les campus, etc.).

Ces recommandations seront ensuite transmises à la Commission Vie étudiante pour avis et à l'approbation du Conseil académique, compétent, notamment, pour traiter des questions de vie étudiante.

Les questions qui alimenteront le débat



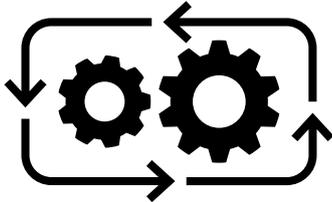
Les questions soumises à la conférence sont déterminées par le comité d'organisation réuni pour la première fois le 8 janvier dernier. Ce dernier propose à la conférence de travailler autour de trois grandes questions, à savoir :

- Quelles modalités instaurer pour garantir un débat étudiant libre et de qualité (incluant le bon fonctionnement de l'établissement, la sécurité des personnes et des biens) pendant les **campagnes électorales étudiantes** ?
- Comment et sous quelles formes accueillir l'expression politique étudiante sur les campus **en période de mouvements sociaux et/ou de campagnes électorales extérieures** à l'université ?
- Comment et sous quelle forme accueillir à l'initiative des étudiants – hors des périodes de campagnes – **des personnalités politiques ou des conférences sur des sujets hautement controversés et sensibles** sans porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement ?



LE DÉROULÉ D'UNE CONFÉRENCE DE CONSENSUS

1

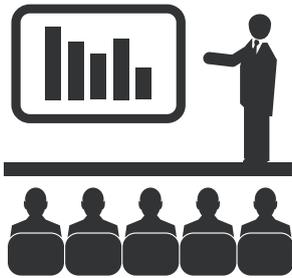


Préparer la conférence : le comité d'organisation

Impulsée par l'autorité promotrice (ici Nantes U), la conférence est organisée par un comité d'organisation chargé de 1) constituer le jury étudiant par tirage au sort, 2) constituer un dossier ressources servant à l'auto-formation du jury, 3) déterminer les questions qui seront posées au jury, 4) choisir les experts, 5) organiser pratiquement la conférence.

Le comité organise une réunion d'interconnaissance entre les membres du jury préalablement à la conférence de consensus.

2



Auditionner les experts : La conférence de consensus

La conférence de consensus, organisée sur deux journées est l'occasion pour les 18 membres du jury, en séances ouvertes au public, d'écouter et interroger les experts invités par le comité. Ces échanges permettront au jury de formuler leurs recommandations sur la base d'une présentation équilibrée des opinions sur le sujet.

3



Délibérer et rédiger les recommandations à huis-clos

Les deux journées de la conférence de consensus sont aussi l'occasion pour les membres du jury et son président étudiant, de se réunir à huis-clos, après chaque séance publique, afin d'échanger, délibérer et formuler une série de recommandations à destination de l'établissement et de ses instances élues. Le jury organise librement son mode de fonctionnement.

4



Consolider et transcrire les recommandations

Suite à la conférence, le président étudiant du jury sera chargé de consolider - en concertation avec les membres du jury - le rapport final du jury et ses recommandations. Transmises à la Présidence de l'université, ces recommandations seront ensuite soumises pour avis à la CVE et leur traduction en termes de "règles" soumise à l'approbation du Conseil académique pour application.



COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE



Le Président de la conférence

- **Adrien Copros**, Etudiant en Master 2 « Sciences politiques de l'Europe »

Le comité d'organisation

- **Lucas Chauvel** : Vice-Président étudiant de Nantes Université - membre représentant l'autorité promotrice
- **Arnauld Leclerc** : Professeur de sciences politiques et responsable de la MDU à Nantes Université - membre spécialisé sur la méthodologie à suivre
- **Manon Damestoy** : Chargée de mission démocratie universitaire à Nantes Université - membre chargé de l'organisation pratique
- **Boris Roman-Dubreucq** : Directeur Général Adjoint des Services de Nantes Université - membre spécialisé sur le sujet débattu (comités électoraux...)
- **Sandrine Rui** : Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux (Centre Émile Durkheim) - membre spécialiste de la démocratie
- **Adrien Copros** : Etudiant en Master 2 « Sciences politiques de l'Europe » à Nantes Université - Président de la Conférence



Le jury étudiant

- **Juliette FRUCHARD**, étudiante en L2 Lettres classiques
- **Constance MÜLLER**, étudiante en M1 Sciences politiques de l'Europe
- **Romane LE NENES**, étudiante en L1 Droit
- **Anaïa LAURENCHET BENZOUAOU**, étudiante en L2 Droit-LEA
- **Hanaé CHOPLIN**, étudiante en 5ème année de Médecine
- **Camille RIBADEAU-DUMAS**, doctorante en Psychologie
- **Coline BIARDEAU**, étudiante en L1 Psychologie
- **Maria ALI**, étudiante en L3 Sciences de l'éducation
- **Alice BEZY**, étudiante en L1 Orthophonie
- **Louis DE LATTRE**, étudiant en L1 Economie et gestion
- **Gwenn ROELENS**, étudiant en L1 Sciences de la vie
- **Thomas PINEAU**, étudiant en 4ème année de Pharmacie
- **Loïs PEU DUVALLO**n, étudiant en L1 Mathématiques
- **Pierre-Emmanuel LEBONNOIS**, doctorant en Histoire
- **Diego VALDIVIA SANCHEZ**, étudiant en L2 Droit-LEA
- **Théophile BOULAIRE**, étudiant en L2 Droit
- **Maksym KOZLOV**, étudiant en L3 à l'Ecole des Beaux-Arts
- **Natân SPRINGINSFELD**, étudiant en Master 2 à l'Ecole d'architecture



**9 femmes, 9 hommes
tirés au sort au sein de
Nantes Université**

JOUR 1 - JEUDI 3 AVRIL

9:00 - 9:30 | ACCUEIL CAFÉ

9:30 - 10:00 | OUVERTURE ET INTRODUCTION DE LA CONFÉRENCE

QUESTION 1 : INSTAURER UN DÉBAT LIBRE ET DE QUALITÉ PENDANT LES ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES

10:00 - 12:15 | AUDITION PUBLIQUE DES EXPERTS

12:15- 14:00 | HUIS-CLOS DU JURY ET PAUSE DEJEUNER

QUESTION 2 : ACCUEILLIR L'EXPRESSION POLITIQUE ÉTUDIANTE : LES CAMPAGNES ÉLECTORALES EXTERNES ET MOUVEMENTS SOCIAUX

14:00 - 16:00 | AUDITION PUBLIQUE DES EXPERTS

16:15 - 18:30 | HUIS-CLOS DU JURY

JOUR 2 - JEUDI 4 AVRIL

9:00-9:30 | ACCUEIL CAFÉ

QUESTION 3 : ACCUEILLIR L'INITIATIVE ÉTUDIANTE : INVITATIONS SUR DES SUJETS SENSIBLES ET DE PERSONNALITÉS POLITIQUES

9:30 - 12:00 | AUDITION PUBLIQUE DES EXPERTS

12:00 - 16:30 | PAUSE DÉJEUNER ET HUIS-CLOS DU JURY

16:45 - 18:00 | RESTITUTION PUBLIQUE DES 1ÈRES RECOMMANDATIONS DU JURY

18:00 -19:00 | CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE - COCKTAIL



NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

La situation nantaise

Conflit lors de élections étudiantes 2023 :

- Reportage TeleNantes - “Des tensions à l'université de Nantes”, 2 février 2023.
- Arrêté d'interdiction de la propagande – élections étudiantes 2023 Nantes Université (22/11/23)
- Email de Carine Bernault, présidente de Nantes Université, à tous les personnels et étudiant.e.s sur décisions disciplinaires suivantes (17/12/24)
- Décision anonymisée de la Commission disciplinaire – élections étudiantes 2023 – n°1 (27/09/24)
- Décision anonymisée de la Commission disciplinaire – élections étudiantes 2023 – n°2 (22/11/24)
- Communiqué de l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI), “Insultes racistes durant les élections étudiantes de l'Université de Nantes”, Nantes, 22 novembre 2023.
- Communiqué collectif, “Agression raciste à Nantes Université : riposte unitaire contre l'extrême droite”, Nantes, 23 novembre 2023.

Mobilisations étudiantes récentes sur le campus , 2025 :

- Dépêche interne, Condamnation ferme des dégradations sur le campus Tertre dans la nuit du 7 au 8 février (10/02/25)
- Communiqué de l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI), “Violences et inactions à répétitions à Nantes Université”, Nantes, 11 février 2025.

Cadre interne : réservation de locaux, liberté d'expression, manifestations, dégradations et autres

- Règlement intérieur de l'Université de Nantes

Pour aller plus loin : jeter un œil aux réseaux sociaux des cinq organisations étudiantes nantaises.

Que dit le droit ? Le cadre national et juridique

Les dispositions juridiques nationales essentielles :

- Extraits du Code de l'éducation : liberté d'expression
- Camille Fernandez, « Enseignement supérieur : de la liberté de manifester des étudiants à la neutralité du service public »

Les universités face au droit - limites à l'organisation de conférences “sensibles” :

- Conseil d'Etat, 29 novembre 2024, IEP de Paris contre Rima Hassan et Students for Justice in Palestine
- Conseil d'Etat, 6 mai 2024, Université Paris-Dauphine contre le Comité Palestine de Paris-Dauphine
- Pierrick Gardien, « Peut-on tenir une réunion politique dans une université ? »

Un autre exemple de règlement :

- Règlement intérieur de l'Université de Bordeaux

Les responsables d'université face à la polarisation croissante du débat : quelles options ?

- AEF – “La polarisation des débats sur les campus bouscule le principe de neutralité des établissements”, 30 janvier 2025.

- AEF - Cahier des tendances 2025, 30 janvier 2025 (extraits).
- L'Étudiant - "Comment débattre plus sereinement dans les établissements du supérieur ?", 4 janvier 2025.
- Tribune AOC Médias - Cécile Laborde, « Sur le positionnement politique des universités », 22 octobre 2024.
- TBS Education - Charte sur le rôle de TBS Education dans les débats d'idées, 2024.
- AEF - "Sciences po prévoit de ne plus prendre position que sur ce qui relève "de ses missions et de ses activités", 12 février 2025.
- Campagnes élections étudiantes - Exemple, débat entre candidats aux élections des conseils centraux, Paris Assas, 8 mars 2022 - <https://www.facebook.com/canalnetworkassas/videos/débat-élections-aux-conseils-centraux/682594699757298/>

Les mobilisations étudiantes récentes : modes d'actions et conflits

Mobilisations étudiantes et modes d'actions politiques :

- Emission France Culture, « Quelle place pour le débat à l'université ? » 6 novembre 2019 – En ligne
- La vie des idées - "La lutte politique des étudiants", Julie Le Mazier, 8 mai 2018.

Quelques exemples de conflits récents :

- AEF - « Conflit Israélo-palestinien : l'interdiction d'une conférence avec Rima Hassan à l'Unistra suspendue par le TA », 22 novembre 2024.
- Le Figaro - "« L'université de Lille cède devant ces méthodes de terreur » : la colère de Florence Bergeaud-Blackler après l'annulation de sa conférence", 26 février 2025.
- Mobilisation étudiante, élections présidentielles 2022 - "VIDÉO. «Ni Macron, ni Le Pen» : l'université Panthéon-Sorbonne occupée par des étudiants", Le Parisien, 13 avril 2022.
- Affaire Bordeaux, 2019 : « Présidents d'université, vous devez refuser que ces lieux soient monopolisés par des adeptes de l'obscurantisme », Tribune collective, *Le Monde*, 4 novembre 2019.
- Affaire Bordeaux 2019 : « Peut-on encore débattre à l'université ? Il faut désamorcer les tensions en amont », Entretien avec Jean-Loup Salzmann, *La Croix*, 28 octobre 2019.
- Affaire Bordeaux 2019 : « Peut-on encore débattre à l'université ? L'institution doit résister à la « tyrannie des minorités », Entretien avec Gérald Bronner, *La Croix*, 28 octobre 2019.

UN

U

Mission « Démocratie Universitaire »
Responsable : Arnauld LECLERC
Contact : mission-democratie@univ-nantes.fr

url.univ-nantes.fr